

RELEVÉ DE DÉCISIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2019

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mardi 2 avril 2019, à 20 heures**, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 27 mars 2019.

Membres en exercice : 53

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LECHIEN - Maire, M. DEGRENNE - Maire délégué, Mme MEAL, Mme BALAY-MIZRAHI, M. LAGREE, Mme LE GUIFFANT, Mme PARIS, M. BOBIGEAT, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. HELLIO, M. TOUMINET, M. BONENFANT, Mme MERDRIGNAC, Mme DESPRES, M. ORHANT, Mme MASSART, M. DERU, Mme de MILLEVILLE, Mme DESRAME, Mme GUILLEMOT, M. BRUNET, M. SACHET, M. de BELLEVUE, M. FORGET, Mme LAISNE, M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. GOMBERT, M. BADOUAL, Mme BEDEL, Mme SOQUET, Mme BRINDEJONC, M. BARBE, Mme MALIDOR, M. de POMMEREAU, Mme COURDAVAULT.

ÉTAIENT EXCUSES : M. JOUNEAU (pouvoir à M. HELLIO), M. PASINO (pouvoir à Mme MASSART), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), Mme PATRY (pouvoir à Mme de MILLEVILLE), M. BIGOT (pouvoir à M. BADOUAL), M. CROCHETTE (pouvoir à M. DEGRENNE), Mme TRISTAN (pouvoir à M. BADOUAL), Mme CARRE-FAIRIER (pouvoir à Mme MALIDOR), M. BRAULT (pouvoir à Mme BRIEC-LAME), M. SEGARD (pouvoir à M. FORGET).

ÉTAIENT ABSENTS : Mme DAGUIER, Mme PAULANGE, M. LEROUX, M. GOUILLAUD, Mme RIO.

SECRETARE : M. SACHET

*

**

M. le maire déclare la séance ouverte et propose M. SACHET comme secrétaire de séance.

M. SACHET fait l'appel. Le quorum est atteint.

Avant de passer à l'ordre du jour M. le maire annonce que deux motions seront proposées en fin de séance. L'une dans le cadre du projet de réforme sur l'école « *L'école de la confiance* » et l'autre sur le projet de Parc Naturel Régional.

Comme annoncé lors du dernier conseil municipal, M. le Maire confirme que le festival de musique classique se nommera désormais « *Festival de musique classique Véronique Daverio* ».

M. le maire fait ensuite un point sur les grands projets en cours :

- le projet gare : les travaux devraient démarrer fin avril, Dinan Agglomération effectuera quelques travaux de réseaux mi-avril. Le montant des travaux devraient rentrer dans l'enveloppe budgétaire prévue.
- l'hostellerie des moines : la procédure de marchés publics est en cours. Il faut que les travaux démarrent avant l'été pour pouvoir recevoir les subventions publiques. Le parvis sera réaménagé, le monument aux morts sera déplacé pour retrouver quasiment sa place d'origine.
- le projet culturel de l'abbaye : le cabinet « Objectif patrimoine » a été retenu. La commission culture et le conseil municipal seront associés au projet.
- le projet château : l'inauguration est prévue le 7 juin. Les marchés pour l'accueil boutique viennent d'être attribués. L'ensemble du projet château sera finalisé pour la fin de l'année.
- la vidéo-protection : la procédure de marchés publics est en cours. C'est un secteur sous tension, les entreprises sont très demandées.
- le parking du centre historique : les experts sont passés. La ville va devoir avancer une certaine somme, en attendant l'instruction du dossier par les assurances. Il faudra sûrement faire un emprunt.

M. le maire demande ensuite s'il y a des remarques sur le relevé de décisions du 26 février 2019. Le relevé est adopté.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Affaire n°1 - Budget Commune 2019 - Attribution de subventions à des associations et conventions d'objectifs

Rapporteur : M. BOBIGEAT (avec une présentation du point 3 par M. DEGRENNE et une présentation du point 4 par Mme DESRAME)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. **Décide** d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2019 :

Objet	Nom de l'organisme	Montant de	Vote
Subvention de fonctionnement	Les Ateliers du Plessix Madeuc	2 070,00 €	Unanimité
Financement d'un événement	Dinan natation sauvetage Défi de la Rance	500,00 €	Unanimité
Financement d'un événement	Dinan aviation mémoire - Meeting	3 000,00 €	Unanimité
Subvention de fonctionnement	SNSM Lancieux	75,00 €	Unanimité
Subvention de fonctionnement	Tennis club de Léhon	13 500,00 €	2 votes contre (O. Ségard et F. Brault) et 2 abstentions (S. Missir, M. Forget)
Financement d'un événement	Une enfant dans la ville	16 000,00 €	Unanimité
Subvention de fonctionnement	Amicale du personnel	15 300,00 €	Unanimité

- La subvention à Dinan Natation Sauvetage sera versée sous réserve de la réalisation de l'évènement financé ;

- La subvention exceptionnelle de 2 070 € à l'association Les Ateliers du Plessix-Madeuc correspond aux consommations d'énergie et d'eau du Musée Yvonne Jean-Haffen pour l'année 2018 (1 239,85 € pour la consommation de gaz, 646 € pour l'électricité et 184,15 € pour l'eau), conformément à l'avenant au contrat de 2017 qui vient d'être signé dans ce sens qui prévoit que la Ville prend en charge une partie des consommations d'énergie et d'eau de La Grande Vigne, proportionnellement aux surfaces occupées par le Musée Yvonne Jean-Haffen, à La Grande Vigne ;
- La subvention au Tennis Club de Léhon sera versée en 2 fois, un acompte de 50% après le vote de la subvention et le solde en juillet 2019.

2. **Décide, à l'UNANIMITE**, d'attribuer à l'association Dinan Territoire Commerçant une subvention de 34 000 €, au titre de l'année 2019, dans le cadre de la convention de partenariat approuvée par délibération du 12 décembre 2017 pour la période 2018/2019. Les crédits inscrits au budget au chapitre 011 – nature 6228, seront transférés au chapitre 65 – nature 6574, lors de la prochaine décision modificative.
3. **Décide, par 46 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. SEGARD) et 1 OPPOSITION (M. BRAULT)**, d'approuver le projet de convention d'objectifs et de partenariat devant intervenir avec l'association Dinan Léhon Football Club, pour l'année civile 2019, d'autoriser M. le maire à signer ladite convention, et d'attribuer à l'association une subvention de 40 000 €.
4. **Décide, par 44 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. BRAULT) et 3 OPPOSITIONS (M. SEGARD, Mme MISSIR, M. FORGET)**, d'approuver le projet de convention d'objectifs et de partenariat devant intervenir avec l'association Arts, Mode, Créativité, Spectacles (A.M.C.S), pour l'organisation du Festival International des Créateurs de Mode qui se déroulera à Dinan du 11 au 14 avril 2019, d'autoriser M. le maire à signer ladite convention, et d'attribuer à l'association une subvention de 35 000 €.
5. **Décide, à l'UNANIMITE**, d'attribuer les subventions transférées de Dinan Agglomération comme suit, au titre de l'année 2019 :

objet	Nom de l'organisme	montant de la subvention
subvention de fonctionnement	Boxing club dinannais	200,00 €
subvention de fonctionnement	vélo club dinannais- soutien aux jeunes	1 000,00 €
financement d'un évènement	salon du Bien être	400,00 €
subvention de fonctionnement	club modélisme dinannais	400,00 €
subvention de fonctionnement	alcool assistance croix d'or	100,00 €
subvention de fonctionnement	société de pêche AAPPMA Dinan Evran	60,00 €

6. **Décide, à l'UNANIMITE**, de préciser que la subvention attribuée à l'association Team cycliste Pays de Dinan par vote du Conseil Municipal du 19 décembre 2018 lors de l'adoption du budget primitif 2019, d'un montant de 10 000 €, a vocation à financer un emploi tripartite, en complément d'un financement de Dinan Agglomération, et d'autoriser M. le maire à signer ladite convention.
7. La dépense en résultant est inscrite au budget principal, en section de Fonctionnement – chapitre 65 – article 6574.

La discussion à laquelle prirent part Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. de BELLEVUE, M. DERU, M. FORGET, M. DEGRENNE, Mme DESRAME et M. le maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°2 - BIBLIOTHEQUE - Projet d'extension des horaires d'ouverture - Deuxième tranche : ressources humaines, travaux et plan de financement pluriannuel

Rapporteur : Mme LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver la 2^{ème} tranche du projet d'extension des horaires d'ouverture de la Bibliothèque municipale de Dinan ;
2. D'approuver le plan de financement de la 2^{ème} tranche de l'opération ;

FONCTIONNEMENT (TTC)				
Dépenses		Recettes		
Ressources humaines (sept.-déc.)	52 885,00 €	DRAC	46 876 €	70%
		Autofinancement	20 090 €	30%
Plan d'information et de communication	14 080,00 €			
TOTAL Dépenses	66 965,00 €	Total recettes	66 965,00 €	100%

INVESTISSEMENT (HT)				
Dépenses		Recettes		
Réaménagements		DRAC	50 156 €	70%
Réaménagements espaces de travail liés à l'arrivée de nouveaux agents	7 000,00 €	Autofinancement	21 496 €	30%
Matériel informatique du personnel supplémentaire	2 000,00 €			
Prestation accompagnement réaménagement rez-de-chaussée	15 000,00 €			
Travaux installation RFID (câblage ...)	3 866,00 €			
Boîte de retour 24h/24h	8 000,00 €			
Refonte éclairage RDC	25 786,00 €			
Numérique				
Refonte portail web	8 350,00 €			
Application mobile "ma bibli"	1 650,00 €			
TOTAL Dépenses H.T.	71 652,00 €	Total recettes	71 652,00 €	100%

3. D'approuver le projet d'extension des horaires d'ouverture de la Bibliothèque municipale de Dinan ;

De septembre à juin

	Nouveaux horaires	Horaires actuels pour mémoire
lundi	Fermeture	Fermeture
mardi	14h – 18h30	14h – 18h15
mercredi	10h – 18h30	10h – 12h 14h – 18h15
jeudi	14h – 18h30	Fermeture
vendredi	14h – 20h	10h – 18h15
samedi	10h – 18h30	10h – 12h 14h – 17h15
dimanche	Un dimanche par mois : 14h – 18h	Fermeture
Ouverture moyenne hebdomadaire	33h	24h

En juillet et août

	Nouveaux horaires	Horaires actuels
lundi	Fermeture	Fermeture
mardi	14h – 18h	14h – 18h15
mercredi	10h – 18h	10h – 12h 14h – 18h15
jeudi	14h – 18h	Fermeture
vendredi	14h – 18h	10h – 18h15
samedi	10h – 18h	10h – 12h 14h – 17h15
dimanche	Fermeture	Fermeture
Ouverture hebdomadaire	28h	24h

4. D'approuver le plan de financement pluriannuel prévisionnel de l'opération ;

2019 (1ère et 2ème tranche)					
FONCT	Dépenses T.T.C.		Recettes		
	dépenses de personnel sept à déc	52 885 €	DRAC	46 875,50 €	70%
	Plan d'information et de communication	14 080 €	autofinancement	20 089,50 €	30%
	sous-total FONCTIONNEMENT	66 965 €		66 965,00 €	100%
INVESTISSEMENT	Dépenses H.T.		Recettes		
	Réaménagements espaces de travail liés à l'arrivée de nouveaux agents	7 000 €	DRAC	130 505,90 €	70%
	matériel informatique du personnel supplémentaire	2 000 €	autofinancement	55 931,10 €	30%
	Etude : réaménagement rez-de-chaussée	15 000 €			
	Travaux installation RFID (câblage ...)	3 866 €			
	Boîte de retour 24h/24h	8 000 €			
	Refonte éclairage RDC	25 786 €			
	Refonte portail web	8 350 €			
	Application mobile "ma bibli"	1 650 €			
	1ère tranche	114 785 €			
	sous-total INVESTISSEMENT	186 437 €		186 437,00 €	100%
	TOTAL Dépenses éligibles	253 402 €	Total recettes	253 402,00 €	100%

2020					
FONCT	Dépenses T.T.C.		Recettes		
	dépenses de personnel (année pleine)	154 663 €	DRAC	110 714,10 €	70%
	réédition de supports d'information	3 500 €	autofinancement	47 448,90 €	30%
	sous-total FONCTIONNEMENT	158 163 €		158 163,00 €	100%
INVESTISSEMENT	Dépenses H.T.		Recettes		
	Déploiement RFID (2 bornes) – étage 1	12 000 €	DRAC	60 529,70 €	70%
	phase étude : réaménagement étage 1	15 000 €	autofinancement	25 941,30 €	30%
	phase opérationnelle : Réaménagements étage 1	30 000 €			
	Modernisation systèmes d'éclairage étage 1 et 2	29 471 €			
	sous-total INVESTISSEMENT	86 471 €		86 471,00 €	100%
TOTAL Dépenses éligibles	244 634 €	Total recettes	244 634,00 €	100%	

2021					
FONCT	Dépenses T.T.C.		Recettes		
	dépenses de personnel	154 663 €	DRAC	110 714,10 €	70%
	réédition de supports d'information	3 500 €	autofinancement	47 448,90 €	30%
	sous-total FONCTIONNEMENT	158 163 €		158 163,00 €	100%
INVESTISSEMENT	Dépenses H.T.		Recettes		
	Déploiement RFID (1 borne) – étage 2	6 000 €	DRAC	35 700,00 €	70%
	phase étude : réaménagement étage 2	15 000 €	autofinancement	15 300,00 €	30%
	phase opérationnelle : Réaménagements étage 2	30 000 €			
	sous-total INVESTISSEMENT	51 000 €		51 000,00 €	100%
TOTAL Dépenses éligibles	209 163 €	Total recettes	209 163,00 €	100%	

2022						
FONCT	Dépenses T.T.C.			Recettes		
	dépenses de personnel	154 663 €	DRAC	55 357,05 €	35%	
	réédition de supports d'information	3 500 €	autofinancement	102 805,95 €	65%	
	sous-total FONCTIONNEMENT	158 163 €		158 163,00 €	100%	
INVESTIS	Dépenses H.T.			Recettes		
	néant					
	sous-total INVESTISSEMENT	0 €		- €	0%	
TOTAL Dépenses éligibles		158 163 €	Total recettes	158 163,00 €	100%	

2023						
FONCT	Dépenses T.T.C.			Recettes		
	dépenses de personnel	154 663 €	DRAC	55 357,05 €	35%	
	réédition de supports d'information	3 500 €	autofinancement	102 805,95 €	65%	
	sous-total FONCTIONNEMENT	158 163 €		158 163,00 €	100%	
INVESTIS	Dépenses H.T.			Recettes		
	néant					
	sous-total INVESTISSEMENT	0 €				
TOTAL Dépenses éligibles		158 163 €	Total recettes	158 163,00 €	100%	

5. D'approuver la création d'un poste d'Adjoint territorial du patrimoine (cat C) à temps complet à compter du 01/09/2019 ;
6. D'autoriser M. le maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
7. De modifier le tableau des effectifs du personnel en ce sens ;
8. D'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération, à hauteur de 66 965 € en fonctionnement et de 71 652 € en investissement au budget 2019 ;
9. De solliciter la subvention accordée par la DRAC au titre du projet d'extension des horaires d'ouverture.

La discussion à laquelle prirent part M. BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, M. de BELLEVUE, M. FORGET, Mme LE GUIFFANT, Mme BALAY et M. le maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°3 - RESSOURCES HUMAINES – Frais de déplacement des agents

Rapporteur : M. le maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. De fixer les modalités de prise en charge ou de remboursement des frais de déplacement professionnels (transport et séjour) du personnel de la ville de Dinan, telles que définies ci-dessous :

- prise en charge de l'hébergement et du repas la veille si la durée de trajet entre la résidence administrative et le lieu de destination est supérieure à 2 heures,
 - prise en charge de l'hébergement et du repas entre les journées de la mission, si cette dernière a lieu à plus de 70 km de la résidence administrative,
 - le taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement et de repas est fixé au taux maximal prévu par l'arrêté du 26 février 2019, avec une majoration possible de 50 % dans les cas exceptionnels dûment justifiés ;
2. D'autoriser la prise en charge des frais de déplacement et/ou des frais de repas, non indemnisés par l'établissement de formation, pour les situations suivantes :
- les formations validées par la collectivité pour les agents en contrat CAE de droit privé,
 - les préparations aux concours ou examen professionnel,
 - les formations payantes du CNFPT,
 - la prise en charge, sur la base du barème de l'indemnité kilométrique prévue dans l'arrêté ministériel du 26 février 2019, des kilomètres aller-retour non indemnisés par le CNFPT effectués par les agents avec leur véhicule personnel,
 - la prise en charge de la différence entre le remboursement des frais de repas de l'établissement de formation (INET, ENACT, Délégation CNFPT) et le montant prévu par l'arrêté ministériel du 26 février 2019,
 - la prise en charge du repas de la veille de la formation dès lors que l'hébergement de la veille de la formation est pris en charge par l'établissement de formation.

La discussion à laquelle prirent part M. BERTIER, Mme MISSIR et M. le maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°4 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Aérodrome - Vente de deux parcelles (B 2165e2 et B 2198g)

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'autoriser la vente de deux parcelles (B 2165e2 et B 2198g), situées à l'aérodrome sur la commune de Trélivan, à Robert, Yann, Maël et Sophie Le Borgne pour un prix de 16 000 euros.
2. D'autoriser M. le maire à conclure tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge des acquéreurs.

La discussion à laquelle prirent part M. de BELLEVUE, M. BOBIGEAT et M. le maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°5 - POLICE MUNICIPALE – Rapport annuel concernant le traitement des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) exercés à l’encontre des avis de paiement de forfaits post-stationnement (FPS)

Rapporteur : M. LAGREE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** du rapport annuel concernant le traitement des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) exercés à l’encontre des avis de paiement de forfaits post-stationnement (FPS) pour l’année 2018.

La discussion à laquelle prirent part M. BERTIER et M. le maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°6 – MOTION sur « L’Ecole de la confiance »

Rapporteur : Mme BALAY-MIZRAHI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 45 voix POUR et 3 ABSTENTIONS** (Mme DESPRES, M. BOBIGEAT, M. TOUMINET) d’adopter la motion suivante :

Le gouvernement a engagé une nouvelle réforme de l’école intitulée « L’école de la Confiance ». Elle a pour objectif de favoriser notamment la justice sociale, l’équité, l’innovation territoriale et l’élévation du niveau général pour les élèves.

La convergence vers ces objectifs est un défi de société et le travail gouvernemental et parlementaire doit être réalisé en ce sens.

Cette loi est composée de 25 articles qui traitent de sujets particulièrement variés et qui intéressent l’ensemble des composantes de l’Education Nationale.

Parmi ces articles, l’amendement AC 501 de l’article 6 de la loi de l’École de la Confiance suscite de vives inquiétudes parmi les parents d’élèves et la communauté enseignante.

Cet amendement vise à permettre le regroupement d’écoles avec un collège au sein d’un même établissement public local d’enseignement, à l’initiative des collectivités territoriales de rattachement de ces écoles et de ce collège. Ce type d’établissement a vocation à être mis en place là où les communautés éducatives l’estiment utile.

Des établissements publics des savoirs fondamentaux également appelés « école de Socle » pourraient donc être créés sur la demande conjointe des collectivités territoriales et de l’autorité départementale.

Les parents d’élèves et les enseignants ont émis de vives inquiétudes ponctuées notamment par de nombreuses interrogations sur les modalités de mise en œuvre de cette réforme et notamment du projet d’école du socle.

Le conseil municipal de Dinan demande donc le retrait de cet amendement afin de prendre le temps de consulter l’ensemble des partenaires concernés et de prendre en compte les expérimentations en cours.

La discussion à laquelle prirent part Mme MISSIR, Mme BALAY, M. FORGET et M. le maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°7 – MOTION de soutien au projet de Parc Naturel Régional

Rapporteur : Mme GUILLEMOT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'adopter la motion suivante :

Le Parc naturel régional (PNR) représente une opportunité inédite pour notre territoire « Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude », pour le rassembler, renforcer sa visibilité, sa cohésion et son attractivité.

Dans le contexte mondial de changement climatique et de crise écologique, un PNR est une chance pour préserver la biodiversité et des paysages et pour engager résolument le territoire dans un développement soutenable et innovant. Le PNR « Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude » permettra de mettre en perspective les productions et savoir-faire locaux, les communes et leurs richesses, pour certaines encore trop méconnues.

Un PNR est un outil qui facilite la cohérence des politiques locales et des projets de territoire. C'est aussi un arsenal d'outils et de moyens afin de préserver les terres agricoles, améliorer notre cadre de vie, et valoriser nos patrimoines.

La ville réaffirme sa volonté de se mobiliser aux côtés de COEUR Emeraude, chargé par le Conseil régional de conduire la démarche. Elle rappelle aussi la nécessité de veiller à l'implication de la société civile, telle qu'elle existe aujourd'hui au sein de COEUR Emeraude.

La réussite du Parc s'envisage aussi avec une vraie cohérence de gestion du bassin versant de la Rance, « colonne vertébrale ». Un partenariat est nécessaire entre les intercommunalités nouvellement chargées de ces compétences et le Syndicat mixte du Parc qui succédera à COEUR Emeraude. La biodiversité et l'eau, intimement liées, doivent être au cœur du projet de Parc et de ses champs d'actions prioritaires.

Dans la dernière ligne droite de cette aventure, Dinan se réjouit de la mobilisation grandissante des habitants.

Le Conseil municipal veut rappeler son engagement en faveur du parc naturel régional « Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude ».

La discussion à laquelle prirent part Mme LAISNE, M. FORGET, Mme MISSIR et M. le maire figurera au sein du procès-verbal.

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 22h45.